

AR Prefecture

006-210600110-20260917-2609_36-AR
Reçu le 17/09/2026



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

ARRETE DE FERMETURE DU CIMETIERE COMMUNAL

N° : **26 09 36**

DATE D’AFFICHAGE : **17 SEP. 2026**

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER,

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles R.2223-5,
VU le règlement du cimetière adopté par délibération du conseil municipal du 5 mai 2025,

Attendu qu’il convient d’entreprendre, dans le cimetière municipal, des travaux de reprise de concessions temporaires échues non renouvelées.

ARRETE

ARTICLE 1er : le cimetière communal sera fermé au public et en totalité du 28 au 30 septembre 2026, de 8h à 14h, afin de permettre à l’entreprise de Pompes Funèbres Roc’Eclerc de procéder aux travaux de reprise de concessions temporaires échues non renouvelées. Il rouvrira dès achèvement des travaux et au plus tard le 1^{er} octobre 2026 à 14h.

ARTICLE 2 : les concessions temporaires concernées par ces reprises sont les suivantes :
Au nouveau cimetière :

N° de concession	Noms des défunts
Columbarium 33	ORTONNOVI François et ORTONNOVI née BONTEMPI Angèle
Columbarium 61	SARACINO née GAY Suzanne
Enfeus 1 – case 24	TREGLIA René
Enfeus 2 – case 47	BENNIK Johan
Enfeus 3 – case 35	KOZAKIEWICS Claude
Enfeus 3 – case 79	BOSSÉ François
Allée Anémones – case 1	YON Maurice et YON née GILOTEAU Jeanne
Allée Anémones - case 20	MATHIEU Oscar
Allée Anémones – case 30	LARGY Eugène (dit René) et LARGY née SALLES Lucienne
Allée Bleuets – case 2	LABBÉ Gonzague et LABBÉ née RAUSCH Ginette
Allée Bleuets – case 4	BASTIN Just et BASTIN née TONNEAU Marie
Allée Bleuets – case 7	TISSIÉ Joseph et TISSIÉ née BIBAUT Simone
Allée Bleuets – case 11	Leca Joseph et LECA née CONGIU Yolande
Allée Campanules – case 45	BOSSUT Gaston et BOSSUT née FYNE Honorine
Allée Campanules – caveau 12	SERVANT Gustave et SERVANT Aimée

AR Prefecture

006-210600110-20260917-2609_36-AR
Reçu le 17/09/2026



ARTICLE 3 : le présent arrêté sera affiché à la mairie et à la porte du cimetière,

ARTICLE 4 : ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Chef de la police municipale, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Beaulieu-sur-Mer et Monsieur le Responsable des Services Extérieurs.

Beaulieu-sur-Mer, le 17 SEP. 2026



Le Maire,
Roger ROUX

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de l'exécution des formalités de publicité et de notification.